

# MALAGA

AVRIL 2017



**Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».**

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Période de souscription** : du 13 mars 2017 au 21 avril 2017

(1) Notations de crédit au 9 mars 2017 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Communication à caractère promotionnel**

 **ARKEA**  
INVESTMENT SERVICES

Arkéa Investment Services est une marque de Federal Finance

# EN QUELQUES MOTS

## **Malaga Avril 2017, produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :**

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®, (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque année, un gain potentiel de 4 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, selon l'évolution de l'indice (soit un taux de rendement actuariel net maximum de 3,03 %) ;
- À l'échéance des 10 ans, un risque de perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice si celle-ci est supérieure à 60 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.

**Malaga Avril 2017 est un produit de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.**

### **NB :**

**Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :**

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et ne correspondent pas nécessairement aux sommes versées par l'investisseur), hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement). Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 28 avril 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,84 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements sont soumis au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

# AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

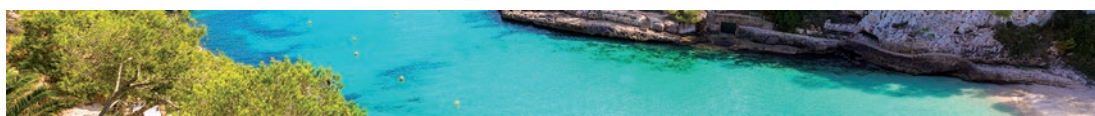
## AVANTAGES

- **Objectif de gain de 4 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale :**  
De la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, si à l'une des dates de constatation annuelle, le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement anticipé automatique, et le produit **MALAGA Avril 2017** s'arrête. L'investisseur récupère **l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain de 4 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale (Taux de rendement actuariel net maximum de 3,03 %)**.
- Possible retour sur investissement rapide : potentiel remboursement anticipé automatique chaque année.
- À l'échéance des 10 ans, si **MALAGA Avril 2017** n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son niveau initial à la date de constatation finale, alors l'investisseur récupère :
  - L'intégralité de son capital initial
  - Un gain de 40 % soit 4 % par années écoulées depuis la date de constatation initiale (**TRA net de 2,54 %**).
- À l'échéance des 10 ans, si **MALAGA Avril 2017** n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son capital initial** si à la date de constatation finale, l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> n'a pas baissé de plus de 60 % par rapport à son niveau initial.



## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - **À l'échéance des 10 ans :** en cas de baisse de l'indice de plus de 60 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.
  - Le produit peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 4 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement actuariel net maximum de 3,03 %).
- **Dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> non réinvestis :** ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice ; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou à défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 60 % de baisse par rapport à son niveau initial.



# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Le 21 avril 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) et on le retient comme son niveau initial.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 À 9)

Aux 9 dates de constatation annuelles<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture à **son niveau initial ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> correspondante :

- **Le Capital initialement investi,**
- **augmenté d'un gain de 4 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>**  
Soit un taux de rendement actuariel net compris entre 2,60 % et 3,03 %, selon l'année du remboursement.

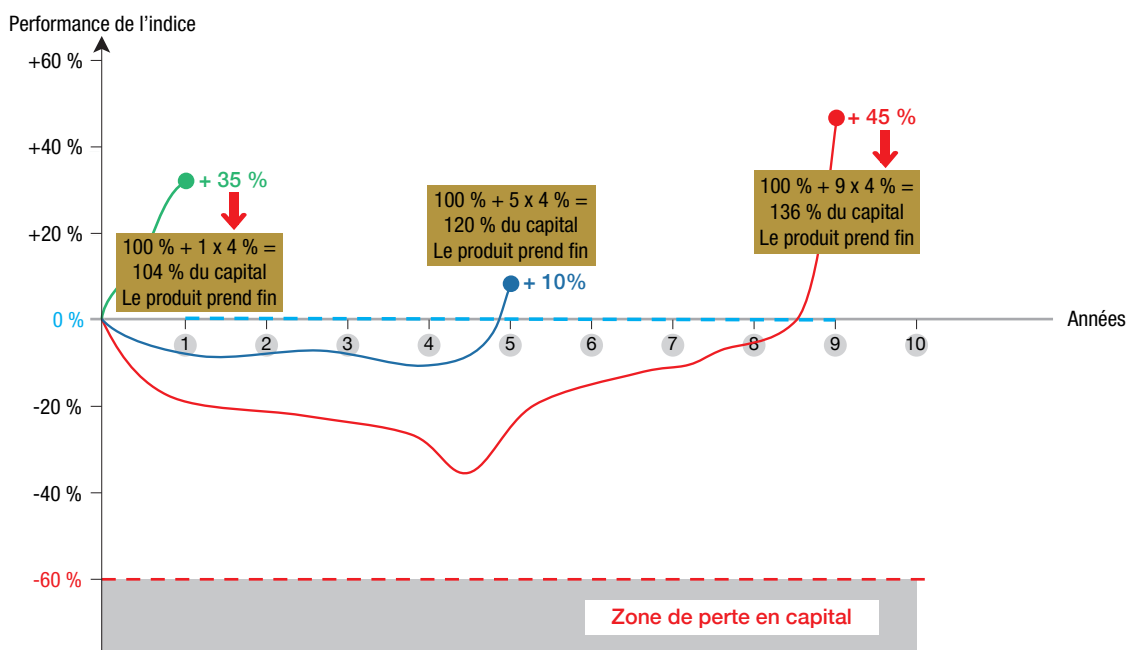
Sinon, si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

## SCÉNARIOS POSSIBLES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Ces 3 scénarios possibles ne sont pas exhaustifs : le remboursement anticipé peut avoir lieu à chaque date de constatation annuelle du niveau de l'indice dans les conditions expliquées ci-dessus.

4 / 12



- Scénario de remboursement automatique anticipé à l'année 1
- Scénario de remboursement automatique anticipé à l'année 5
- Scénario de remboursement automatique anticipé à l'année 9
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Pourcentage du capital remboursé
- ↓ Effet de plafonnement du gain
- ⑦ Constatations annuelles du niveau de l'indice
- Niveau de clôture de l'indice

**Pour les cas de figure illustrés, le produit prend fin après le remboursement anticipé automatique (en année 1, 5 ou 9). Si à une date de constatation annuelle, l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et Malaga Avril 2017 se poursuit jusqu'à la prochaine date de constatation annuelle.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.



## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

### Cas favorable

Si, à cette date, l'indice clôture **à son niveau initial ou en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance<sup>(1)</sup> :

- **Le capital initialement investi**
- **Un gain de  $10 \times 4\% = 40\%$ , soit un gain de  $4\%$  par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>**  
*Soit un taux de rendement actuariel net de  $2,54\%$ .*

### Cas médian

Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas  $60\%$  par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance<sup>(1)</sup> :

- **Le capital initialement investi**  
*Soit un taux de rendement actuariel net de  $-0,84\%$ .*

### Cas défavorable

Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de  $60\%$  par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance<sup>(1)</sup> :

- **Le capital initialement investi diminué de la performance finale de l'indice.**  
**L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.**

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

**Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution du marché actions européen.

**Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> se situe aux alentours du seuil des  $60\%$  de baisse par rapport à son niveau initial.

**Risque découlant de la nature du produit** – En cas de sortie du produit en cours de vie, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux produits en cours de vie (cf. contrat d'assurance ou de capitalisation). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

**Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

**Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière.

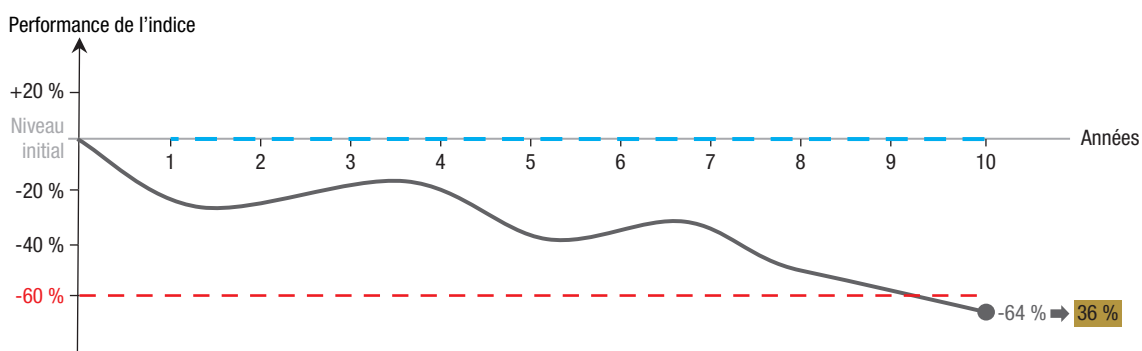
(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.



# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

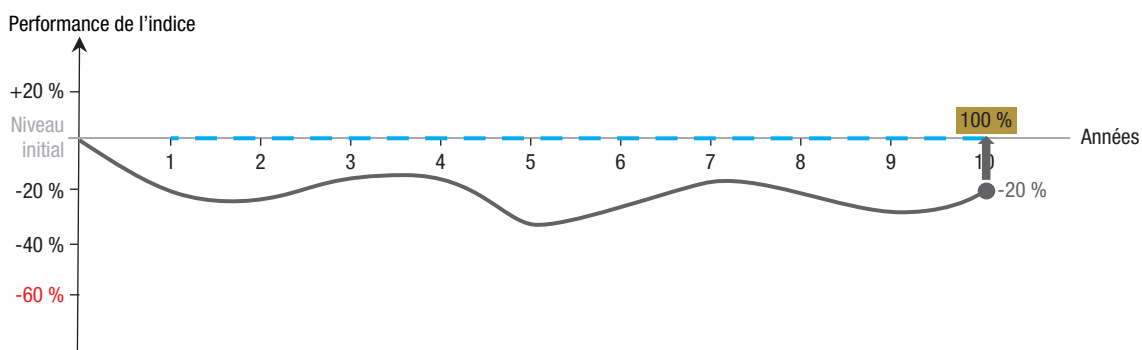
Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE, A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10

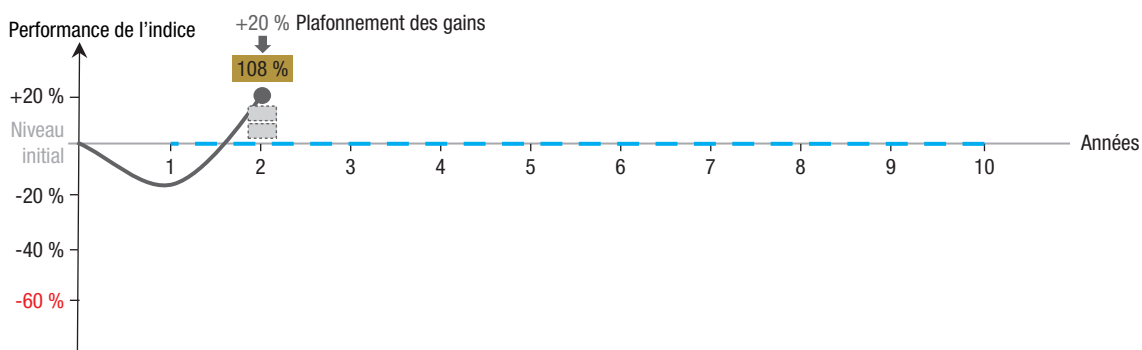


6 / 12

## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE, A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10



## SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION ANNUELLE DE L'ANNÉE 2



- Performance de l'indice par rapport à son niveau initial
- - - Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- Niveau de clôture de l'indice
- Pourcentage du capital remboursé
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance
- Gain annuel de 4 %



- Années 1 à 9 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 64 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

**Montant remboursé : intégralité du capital - 64 % = 36 % du capital**, soit un taux de rendement actuariel net de -10,45 % (inférieur à celui de l'indice égal à -9,69 %).

*Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau initial à toutes les dates de constatation annuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.*

- Années 1 à 9 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance.

**Montant remboursé : intégralité du capital**, soit un taux de rendement actuariel net de -0,84 % (supérieur à celui de l'indice, égal à -2,20 %).

- Année 1 : l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Année 2 : l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

**Montant remboursé : intégralité du capital + gain de  $2 \times 4 \%$  = 108 % du capital**, soit un taux de rendement actuariel net de 3,00 % (inférieur à celui de l'indice, égal à 9,42 %, du fait du **plafonnement des gains**).

*Dans le cas où, à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 4 % par année écoulée.*

# PRÉSENTATION DE L'INDICE EURO STOXX 50®

L'indice EURO STOXX 50® est composé de 50 des premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

**La performance de l'indice EURO STOXX 50® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.**

## NIVEAUX HISTORIQUES – (ENTRE LE 9 MARS 2007 ET LE 9 MARS 2017)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)</b>	12,87 %	10,25 %	35,53 %	-16,66 %

Source : Bloomberg, le 9 mars 2017

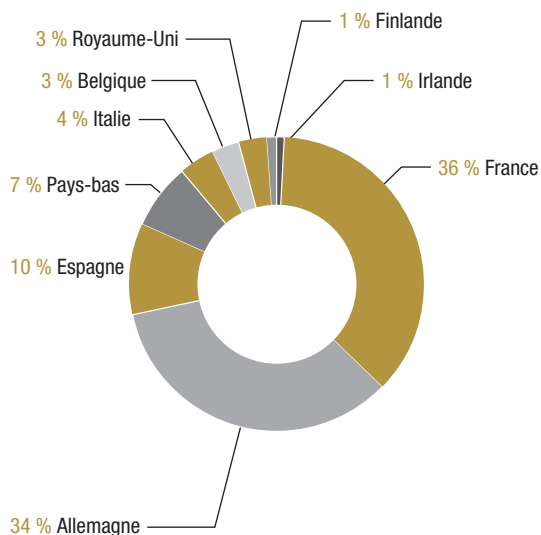




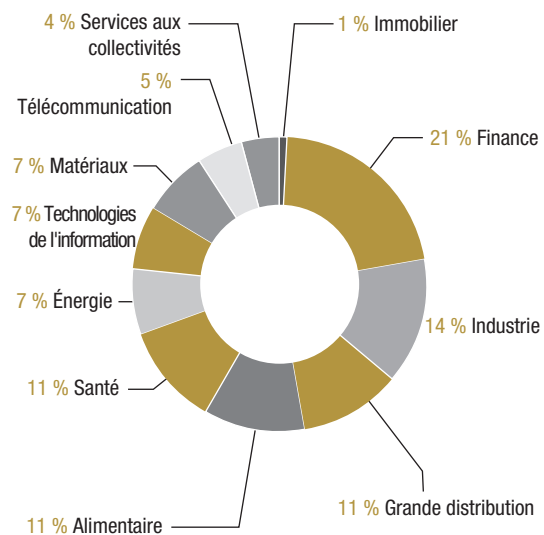
# COMPOSITION DE L'INDICE AU 09/03/2017

Nom	Pondération	Nom	Pondération
Adidas AG	1,32 %	Fresenius SE & Co KGaA	1,35 %
Air Liquide SA	1,80 %	Iberdrola SA	1,57 %
Airbus SE	1,68 %	Industria de Diseno Textil SA	1,48 %
Allianz SE	3,24 %	ING Groep NV	2,35 %
Anheuser-Busch InBev SA/NV	3,28 %	Intesa Sanpaolo SpA	1,38 %
ASML Holding NV	1,97 %	Koninklijke Ahold Delhaize NV	1,18 %
AXA SA	2,15 %	Koninklijke Philips NV	1,18 %
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	1,79 %	L'Oréal SA	1,90 %
Banco Santander SA	3,36 %	Moët Hennessy Louis Vuitton SA	2,31 %
BASF SE	3,71 %	Munich Re	1,29 %
Bayer AG	3,96 %	Nokia OYJ	1,23 %
Bayerische Motoren Werke AG	1,24 %	Orange SA	1,31 %
BNP Paribas	2,82 %	Safran SA	1,02 %
Compagnie de Saint-Gobain	1,08 %	Sanofi-Aventis SA	4,24 %
CRH PLC	1,21 %	SAP SE	3,87 %
Daimler AG	3,03 %	Schneider Electric	1,81 %
Danone	1,66 %	Siemens AG	4,61 %
Deutsche Bank AG	1,13 %	Société Générale	1,54 %
Deutsche Post AG	1,37 %	Telefonica SA	1,78 %
Deutsche Telekom AG	2,26 %	Total SA	5,47 %
E.ON SE	0,65 %	Unibail-Rodamco SE	0,97 %
Enel SpA	1,41 %	Unilever NV	2,75 %
Engie SA	0,83 %	Vinci SA	1,74 %
Eni SpA	1,66 %	Vivendi SA	0,79 %
Essilor International SA	1,08 %	Volkswagen AG	1,20 %

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## RÉPARTITION SECTORIELLE



# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Code ISIN</b>	FR0013237906
<b>Forme juridique</b>	Note, Titres de créances de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
<b>Émetteur</b>	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
<b>Garant de la formule</b>	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du titre de créance soit garantie par BNP Paribas S.A., le titre de créance présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
<b>Montant de l'émission</b>	40 000 000 €
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'émission</b>	100 %
<b>Devise</b>	Euro
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
<b>Souscription</b>	Du 13 mars 2017 au 21 avril 2017
<b>Garantie en capital</b>	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance</b>
<b>Commissions de distribution</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,70 % TTC du montant des Titres de créances placés par le distributeur. Une partie des commissions sera payée sur la durée de vie des titres (0,295 % TTC) et l'autre partie sera payée en une seule fois à l'émission des titres (0,40 % TTC). Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
<b>Sous-jacent</b>	EURO STOXX 50® ( <b>dividendes non réinvestis</b> ) (code ISIN : EU0009658145)
<b>Date d'émission</b>	13 mars 2017
<b>Date de constatation initiale</b>	21 avril 2017
<b>Dates de constatation annuelles</b>	23 avril 2018 (année 1), 23 avril 2019 (année 2), 21 avril 2020 (année 3), 21 avril 2021 (année 4), 21 avril 2022 (année 5), 21 avril 2023 (année 6), 22 avril 2024 (année 7), 22 avril 2025 (année 8), 21 avril 2026 (année 9)
<b>Dates de remboursement anticipé</b>	30 avril 2018 (année 1), 30 avril 2019 (année 2), 28 avril 2020 (année 3), 28 avril 2021 (année 4), 28 avril 2022 (année 5), 28 avril 2023 (année 6), 29 avril 2024 (année 7), 29 avril 2025 (année 8), 28 avril 2026 (année 9)
<b>Date de constatation finale</b>	21 avril 2027 (année 10)
<b>Date d'échéance</b>	28 avril 2027 (année 10)
<b>Valorisation</b>	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013237906=BNPP], Bloomberg et sur SIX Financial Information. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
<b>Agent de calcul</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
<b>Liquidité</b>	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 9 mars 2017 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



# AVERTISSEMENT

Malaga Avril 2017 (ci-après les « Produits ») sont des Produits présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Produits exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Produits et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Produits au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Produits et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Produits. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Produits en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

**La documentation juridique des Produits est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 13 mars 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Produits, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Produits, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit.**

En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Produits, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur le site Internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

**FEDERAL FINANCE**

SA à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 20 747 030 euros  
Siège social : 1, allée Louis Lichou  
29480 LE RELECQ-KERHUON  
Adresse postale : BP 97 – 29802 BREST CEDEX 9  
Siren 318 502 747 RCS Brest  
Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS,  
n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé  
par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et  
de Résolution TVA : FR 53 318 502 747.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires  
sur le site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr)

